

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 447**24 avril 2003****SOMMAIRE**

A.R.I. Invest S.A., Luxembourg	21448	European Inventions S.A., Luxembourg	21454
Active Airfreight S.A., Bereldange	21444	European Resorts S.A., Luxembourg	21450
AD Sicav, Luxembourg	21449	Exonder S.A., Luxembourg	21434
Alphacore International S.A., Luxembourg	21445	Finbelux S.A.H., Luxembourg	21432
Archimede S.A., Luxembourg	21433	Foudre Participations S.A., Luxembourg	21451
Auflux S.A.H., Strassen	21416	Fullmotion Holding S.A., Luxembourg	21433
Autostrade Participations S.A., Luxembourg	21437	Great Waters S.A., Luxembourg	21428
Axcom S.A., Rumelange	21451	Great Waters S.A., Luxembourg	21429
B & F Entreprises, S.à r.l., Luxembourg	21456	Grevlin S.A.H., Luxembourg	21432
Banco Itaú Europa Fund Management Company S.A., Luxembourg	21444	Groupement Agricole Hahn & Thill, S.C.I., Roodt Grevenmacher	21416 21455
(Le) Barron Investments S.A., Luxembourg	21446	Harmonie Municipale de la Ville de Grevenmacher, Grevenmacher	21455
BRE/BREP III Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	21435	Harmonie Municipale de la Ville de Grevenmacher, Grevenmacher	21455
BRE/Event, S.à r.l., Luxembourg	21435	Holding Business International S.A., Strassen ..	21446
Bristol Myers Squibb Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	21437	Holmes Place International S.A., Luxembourg ..	21451
CONFINCO, Confectionery Investment Company S.A.H., Strassen	21450	Horfut S.A.H., Luxembourg	21432
Cobelu S.A., Luxembourg	21450	Immobilière Ettinger, S.à r.l., Luxembourg	21410
Com Center Investments S.A., Luxembourg	21446	Immorent S.A.	21437
Com Center Investments S.A., Luxembourg	21447	Immorent S.A., Luxembourg	21445
Compagnie d'Investissements et de Participations S.A., Luxembourg	21419	International Technology Investments S.A., Luxem- bourg	21433
Compagnie Financière de la Gaichel S.A.H., Lu- xembourg	21432	Invest Signs S.A.H., Luxembourg	21435
Covesco S.A.H., Luxembourg	21430	Jada S.A., Luxembourg	21438
Covesco S.A.H., Luxembourg	21430	Joadoor S.A., Luxembourg	21438
Creaction 4 S.A.H., Luxembourg	21432	Labelle S.A., Luxembourg	21425
Createl International S.A., Luxembourg	21445	LBI Constructions S.A., Luxembourg	21410
Credit Investing S.A., Luxembourg	21411	Lefèvre-Evrard, S.à r.l., Wandhaff	21437
Dasco, S.à r.l., Bertrange	21456	Maclean S.A.H., Luxembourg	21444
De Mar S.A.H., Luxembourg	21431	Maclean S.A.H., Luxembourg	21446
Dedales Investments Holding S.A., Luxembourg ..	21431	Maecoba S.A., Luxembourg	21429
Dedales Investments Holding S.A., Luxembourg ..	21447	Maple Grove, S.à r.l., Luxembourg	21456
Dexia Micro-Credit Fund, Sicav, Luxembourg ..	21436	Optotec S.A., Luxembourg	21430
Dorinda Holding S.A., Luxembourg	21444	Ourakan International S.A., Luxembourg	21447
Erkan - Immobilière S.A., Luxembourg	21434	Pam Finance S.A., Luxembourg	21422
Ethila S.A.	21436	Partners Services S.A., Luxembourg	21431
Europe Aciers, S.à r.l., Luxembourg	21410	Polena S.A., Luxembourg	21435
European Inventions S.A., Luxembourg	21454	Polos Investments Holding S.A., Luxembourg ...	21443
		Polos Investments Holding S.A., Luxembourg ...	21447
		Preick S.A., Luxembourg	21434

ProLogis France XLVI, S.à r.l., Luxembourg	21439	Sogeditec S.A., Luxembourg	21449
Real Estates International Holding S.A., Luxembourg	21433	Sorina Holding S.A., Luxembourg	21448
Riviera Investments S.A., Luxembourg	21452	Sunco S.A., Bertrange	21448
SCFF, Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Luxembourg	21415	Synthèses Financières S.A., Luxembourg	21438
Sidacier Holding S.A., Luxembourg	21411	Uniwell S.A., Luxembourg	21447
Sirap-Gema Finance S.A., Luxembourg	21427	Uniwell S.A., Luxembourg	21450
Sirap-Gema Finance S.A., Luxembourg	21427	Uniwell S.A., Luxembourg	21450
SL International, S.à r.l., Munsbach	21436	Varisa Holding S.A., Luxembourg	21449
SL International, S.à r.l., Munsbach	21436	Vauban Holding S.A., Luxembourg	21455
Snack Capoeira, S.à r.l., Luxembourg	21451	Vodafone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21448
Soceurfin S.A.H., Luxembourg	21433	Ymir S.A., Luxembourg	21424
Société de Participations Alimentaires S.A., Luxembourg	21434	Zina S.A., Luxembourg	21413

EUROPE ACIERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 79.628.

Constituée pardevant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C no 556 du 21 juillet 2001, modifié pardevant le même notaire en date du 25 janvier 2001, acte publié au Mémorial C no 725 du 5 septembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

pour EUROPE ACIERS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(014930.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

IMMOBILIERE ETTINGER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 40.567.

Constituée pardevant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 1992, acte publié au Mémorial C no 484 du 24 octobre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 278 en date du 14 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE ETTINGER, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(014922.3/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

LBI CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.329.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2003.

Pour LBI CONSTRUCTIONS S.A.

J. Reuter

(014954.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SIDACIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(014453.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

CREDIT INVESTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.178.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

ici représentée par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 7 mars 2003.

2) Monsieur José Jumeaux, administrateurs de sociétés, né à Maison Alfort / France, le 5 février 1958, demeurant à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde,

ici représenté par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 7 mars 2003.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CREDIT INVESTING S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition et la gestion d'immeubles de tous genres tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la mise en relation, et toutes autres opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières de toute nature à favoriser l'accomplissement de son objet social, ainsi que toute autre opération complémentaire ou connexe à cet objet.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- €) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prédite, quatre-vingt-dix actions	90
2) Monsieur José Jumeaux, prédit, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.280,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664.

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au registre le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063.

3) Monsieur José Jumeaux, administrateurs de sociétés, né à Maison Alfort / France, le 5 février 1958, demeurant à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde.

Monsieur José Jumeaux est nommé Administrateur délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Est nommée commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au registre le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2008.

2. Le siège de la société est établi à L-2015 Luxembourg, boîte postale 507, 25A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, vol. 138S, fol. 39, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J.-P. Hencks.

(010143.3/216/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2003.

ZINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 92.242.

—

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Egham (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 mars 2003,

2.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 5 mars 2003.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZINA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, laquella, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille trois.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LIMITED, prénommée, deux mille cinq cents actions	2.500
2.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LIMITED, prénommée, deux mille cinq cents actions	2.500
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,
 - b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,
 - c) Monsieur Alexander Ruxton, directeur de société, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: FIGESTA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à CH-1295 Mies, 24, route de la Gare.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.
- 5.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, vol. 138S, fol. 40, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

E. Schlessler.

(011017.3/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

**SCFF, SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme,
(anc. SCFF, SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 46.077.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014664.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

AUFILUX S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 4.522.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2003.

Pour AUFILUX S.A.H.

J. Reuter

(014951.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

GROUPEMENT AGRICOLE HAHN & THILL, S.C.I., Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8560 Roodt, 6, rue Principale.

H. R. Luxemburg E36.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreißig, am vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

Sind erschienen:

1.- Herr Roger Hahn, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 22. September 1954, und seine Ehegattin Frau Nicole Marie Bourg, Landwirtin, geboren zu Redingen/Attert am 11. Februar 1955, beisammen zu L-8560 Roodt (Redingen), 6, rue Principale wohnend;

2.- Herr Joseph Albert Thill, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 13. Februar 1953, und seine Ehegattin Frau Marie Antoinette Lambert, Landwirtin, geboren zu Petingen am 26. Mai 1956, beisammen zu L-8560 Roodt (Redingen), 2, rue de l'Eglise wohnend.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchten die nachfolgenden, zwischen Parteien vereinbarte Satzung einer zivilrechtlichen Gesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

I.- Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Personen ihre landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Massgabe der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II.- Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen GROUPEMENT AGRICOLE HAHN & THILL, société civile. Ihr Sitz befindet sich in Roodt (Redingen) und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

III.- Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn (15) Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von zweihundertachtund-achtzigtausendeinhundert Euro (€ 288.100), umfasst folgende Einlagen:

I.-

Von Seiten der Eheleute Herr Roger Hahn und Frau Nicole Bourg:

A) Viehkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf dreiundsiebzigtausendachthundertfünfundsiebzig Euro (€ 73.875).

B) Maschinenkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf einhundertsechsdreissigtausendvierhundertfünfundsiebzig Euro (€ 136.475).

C) Molkerei- und Herdbuchanteilscheine, abgeschätzt auf neuntausendfünfhundertfünfzig Euro (€ 9.550).

II.-

Von Seiten der Eheleute Herr Joseph Thill und Frau Antoinette Lambert:

A) Viehkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf siebenundzwanzigtausendfünfhundertfünfundsiebzig Euro (€ 27.575).

B) Maschinenkapital (laut beiliegendem Inventar), abgeschätzt auf vierunddreissigtausendeinhundertfünfundzwanzig Euro (€ 34.125).

C) Molkerei- und Herdbuchanteilscheine, abgeschätzt auf sechstausendfünfhundert Euro (€ 6.500).

Das besagte Vieh- und Maschinenkapital sowie die besagten Molkerei- und Herdbuchanteilscheine sind näher bezeichnet in einem Inventar unter Privatschrift, welches Inventar, von den Gesellschaftern ne varietur paraphiert, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge zweihundertachtundachtzigtausendeinhundert Euro (€ 288.100), und ist eingeteilt in zweitausendachthunderteinundachtzig (2.881) Anteilscheine von je einhundert Euro (€ 100), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) an die Eheleute Herr Roger Hahn und Frau Nicole Bourg, vorbenannt, zweitausendeinhundertneunundneunzig Anteilscheine	2.199
b) an die Eheleute Herr Joseph Thill und Frau Antoinette Lambert, vorbenannt, sechshundertzweiundachtzig Anteilscheine	682
Total: zweitausendachthunderteinundachtzig Anteilscheine	2.881

V.- Übereignung von Anteilscheinen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilscheinen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des luxemburgischen Code Civil muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilscheinen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteilscheine an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seines Partners, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Anteilscheine der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteilscheine. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteilscheine, welche mit allen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Falls der Partner den vorgeschlagenen Übernehmer verweigert sowie die zu übernehmenden Anteilscheine nicht oder nur teilweise aufkaufen will, so zieht dies eine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI.- Tod eines Gesellschafter

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafter zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall kann der übrige Gesellschafter während einer Dauer von einem Jahr den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafter auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während einem Jahr eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die der Gesellschaft zur Verfügung gestellten Bodenfläche, Gebäude, Milchquoten und gegebenenfalls Mutterkuhquotenrechte.

Die Produktionsrechte müssen der Gesellschaft ebenfalls zur Verfügung gestellt werden.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 festgelegt sind.

VII.- Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinnes

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Den Verwaltern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird im Verhältnis des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII.- Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs- und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des luxemburgischen Code Civil.

IX.- Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder der Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person, sowie auch mit seinen Familienangehörigen, an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer seine gesamte gegenwärtige (gegebenfalls auch zukünftige) landwirtschaftliche Betriebsfläche, die zum Ausüben des Gesellschaftszweckes benötigten Betriebsgebäude, die Milchquoten, die Mutterkuhquotenrechte sowie alle Produktionsrechte an die Gesellschaft zu verpachten.

X.- Verwaltung, Betriebsreglemente und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Verwaltern.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von zweitausendfünfhundert Euro (€ 2.500). Für Verpflichtungen, welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der beiden Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigebogen.

XI.- Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt.

Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen einen Familienangehörigen vertreten lassen.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses wird von den Gesellschaftern unterzeichnet.

XII.- Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1871 des luxemburgischen Code Civil aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seinen Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntniss setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII.- Schlussbestimmungen

Art. 25. Für die Fälle die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1872 des luxemburgischen Code Civil anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder, im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Verwaltern der Gesellschaft werden für eine Dauer von zwei Jahren ernannt:

a) Herr Roger Hahn, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 22. September 1954, zu L-8560 Roodt (Redingen), 6, rue Principale wohnend;

b) Herr Joseph Albert Thill, Landwirt, geboren zu Luxemburg am 13. Februar 1953, zu L-8560 Roodt (Redingen), 2, rue de l'Eglise wohnend.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8560 Roodt (Redingen), 6, rue Principale.

Kosten

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie diejenigen die mit der Gründung in Zusammenhang stehen, auf ungefähr viertausendfünfhundert Euro (€ 4.500).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar, welcher den Zivilstand der Komparenten bescheinigt an Hand von Zivilstandsregistrauszügen.

Gezeichnet: R. Hahn, N. Bourg, J. Thill, A. Lambert, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 mars 2003, vol. 426, fol. 94, case 10. – Reçu 2.881 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 3. April 2003.

A. Weber.

(014657.4/236/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.621.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Maître René Faltz, avocat avoué, demeurant à Luxembourg.
2. Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières ou immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de mars à 15.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposés par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante,

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. René Faltz, prénommé:	15.500,-	15.500,-	155
2. Franck Provost, prénommé:	15.500,-	15.500,-	155
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.350.- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître René Faltz, avocat-avoué, né à Luxembourg, le 17 août 1953, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - Maître Tom Felgen, avocat-avoué, né à Luxembourg, le 14 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
 - Monsieur Franck Provost, directeur, né à Paris (France) le 11 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 31.071.
- L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille neuf.
- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Faltz, F. Provost, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1^{er} avril 2003, vol. 466, fol. 70, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 avril 2003.

A. Lentz.

(014641.4/221/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

PAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.997.

L'an deux mille trois, le treize mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PAM FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 43.997,

constituée par acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1993, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C-1993, page 18260.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 30213.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que la société n'a pas émis d'obligations.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au Groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2. Augmentation du capital social par incorporation de résultats reportés à hauteur de EUR 43.964,02 (quarante-trois mille neuf cent soixante-quatre et deux eurocents),

en vue de porter le capital social, lequel s'établit suite à la conversion légal de lires italiennes en Euro à EUR 41.807.185,98 (quarante et un millions huit cent sept mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit eurocents), à EUR 41.851.150,- (quarante et un millions huit cent cinquante et un mille cent cinquante euros),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 80.950 actions existantes, pour porter cette valeur nominale de son montant actuel à EUR 517,-.

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 103.400.000,- (cent trois millions quatre cent mille euros) divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 41.851.150,-, représenté par 80.950 (quatre vingt mille neuf cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 103.400.000,- (cent trois millions quatre cent mille euros) divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 mars 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et modifie en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au Groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même,

- se porter caution en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation».

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social, par incorporation des résultats reportés, à concurrence d'un montant de EUR 43.964,02 (quarante-trois mille neuf cent soixante-quatre et deux eurocents),

en vue de porter le capital social, lequel s'établit suite à la conversion légal de liras italiennes en Euro à EUR 41.807.185,98 (quarante et un millions huit cent sept mille cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit eurocents),

à EUR 41.851.150,- (quarante et un millions huit cent cinquante et un mille cent cinquante euros),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 80.950 actions existantes, pour porter cette valeur nominale de son montant actuel à EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action.

La preuve de l'existence des 'résultats reportés' de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2001, dûment approuvés

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 103.400.000,- (cent trois millions quatre cent mille euros) divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 41.851.150,-, représenté par 80.950 (quatre vingt mille neuf cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 103.400.000,- (cent trois millions quatre cent mille euros) divisé en 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 mars 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Verlaine, Ch. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 138S, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

J. Delvaux.

(014691.3/208/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

YMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.269.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

YMIR S.A.

A. De Bernardi / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

(014491.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

LABELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 92.244.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme holding LPL HOLDING S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs:

a) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., société de droit panaméen, avec siège social à 1014 El Dorado, Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor, inscrite sous le numéro 42169 auprès du registre publique de Panama,

ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, en date du 3 mai 2000, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, volume 849, folio 66, case 9.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de LABELLE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du président, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société anonyme holding LPL HOLDING S.A., prédite, trois cent neuf actions.	309
2) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 3.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 20 décembre 1956, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

b) Monsieur François Karolyi, diplômé en études supérieures spécialisées en fiscalité de l'entreprise, né à Paris/France, le 28 février 1973, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

c) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, née à Moyenmoutier/France, le 25 mai 1964, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
Est nommée commissaire:

La société anonyme REVILUX S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.549, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les mandataires ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Kirsch, E. Antona, J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, vol. 138S, fol. 28, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

J.-P. Hencks.

(011019.3/216/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2003.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 25 mars 2003

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Bruno Eynard, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, président;
Renzo De Marchi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Verolanuova (BS) (Italie), administrateur-délégué;
Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Franco Borroni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Verolanuova (BS) (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG: 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SIRAP-GEMA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(014444.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.506.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD02215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(014445.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.344.

L'an deux mille trois, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GREAT WATERS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 70.344,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 31565.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 66645.

L'assemblée est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Xavier Soulard, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à huit millions deux cent quarante-neuf mille US dollars (USD 8.249.000), représenté par huit mille deux cent quarante-neuf (8.249) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital d'un montant de USD 500.000 (cinq cent mille US Dollars), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 8.249.000 (huit millions deux cent quarante-neuf mille US Dollars) à USD 8.749.000 (huit millions sept cent quarante-neuf mille US Dollars), par la création de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux décisions prises.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de USD 500.000 (cinq cent mille US Dollars), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 8.249.000 (huit millions deux cent quarante-neuf mille US Dollars) à USD 8.749.000 (huit millions sept cent quarante-neuf mille US Dollars), par la création de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Souscription et libération

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Madame Maryse Santini et Madame Pascale Mariotti, préqualifiées,

en vertu de deux procurations données le 14 mars 2003,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur de USD 1.000 (mille US Dollars) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de cinq cent mille US dollars (USD 500.000).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 500 (cinq cents) actions nouvelles par les actionnaires existants.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à huit millions sept cent quarante-neuf mille US dollars (USD 8.749.000), représenté par huit mille sept cent quarante-neuf (8.749) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (USD 1.000) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 6.600,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, P. Mariotti, X. Soulard, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 26, case 4. – Reçu 4.629,20 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003

J. Delvaux.

(014682.3/208/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.344.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital en date du 17 mars 2003, actée sous le numéro 164 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(014688.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

MAECOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.814.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 25 mars 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

En outre, Madame Andréa Dany a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société, portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AD04786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014669.3/693/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COVESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.929.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(014586.4/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COVESCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.929.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2002

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen qui désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Claren et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que la présente Assemblée Générale a été convoquée par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'Assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 100 actions constituant l'intégralité du capital social 5 actions sont représentées et que l'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nomination des Administrateurs et du Commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du Commissaire, l'Assemblée examine les comptes annuels au 30 juin 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport gestion et le rapport du Commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à 798.118,89 EUR sont approuvés. L'Assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à 20.325,74 EUR auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 79.025,49 EUR, ce qui porte le montant des résultats reportés à 58.699,75 EUR.
- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire.

4) Sont élus administrateurs:

- Monsieur Dominique Ransquin
- Monsieur Pierre Dochen
- FIDELIN S.A.

Est réélue Commissaire pour la même période:

- BANQUE DELEN LUXEMBOURG

Les mandats des Administrateurs et celui du Commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Annuelle de 2003. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.30 heures.

P. Dochen / O. Claren / D. Ransquin

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014597.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

OPTOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 54.834.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature

Un mandataire

(014614.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

PARTNERS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.823.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PARTNERS SERVICES S.A., établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 mars 2003 à 10.00 heures.

L'Assemblée décide d'accepter:

1. La démission de Philippe Decroix du poste d'administrateur-délégué et nomination de Jean Marie né le 29 juillet 1950 à Puteaux (France) en lieu et place.

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à Philippe Decroix pour l'exécution de son mandat.

2. La démission de Frédéric Cipolletti du poste d'administrateur et nomination de la société PROLUGEST S.A. en lieu et place.

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à Frédéric Cipolletti pour l'exécution de son mandat.

3. La démission de René Moris du poste d'administrateur et nomination de la société PARTS INVEST S.A. en lieu et place.

L'Assemblée Générale décide de donner décharge à René Moris pour l'exécution de son mandat.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour la société

P. Decroix

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014615.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

DE MAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.908.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(014619.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

DEDALES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 78.176.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle exceptionnelle des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 31 mars 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine en entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Les mandats de:

- Madame Nathalie Prieur

- Madame Gabrielle Trierweiler

- Monsieur Charles Tapp

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014801.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.426.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(014620.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

CREACTION 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.944.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(014621.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.948.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(014622.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

HORFUT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.953.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(014623.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.371.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(014625.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SOCEURFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.537.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(014626.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

REAL ESTATES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 41.054.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(014628.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ARCHIMEDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 26.802.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(014634.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.686.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(014636.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.610.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 25 mars 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014660.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS ALIMENTAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Signature.

(014638.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ERKAN - IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 22.227.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 24 mars 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de trois ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2005.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014667.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

**PREICK S.A., Société Anonyme,
(anc. FARMAC S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.147.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 25 mars 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014671.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

EXONDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 40.177.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 18 mars 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014672.3/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

POLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.903.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 11 mars 2003, a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2003, réf. LSO-AC02114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014674.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

BRE/Event, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.592.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 16 décembre 2002

Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 16 décembre 2002.

Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/Event, S.à r.l., en date du 3 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/Event, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014712.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.232.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 24 janvier 2003

- Transfert du siège social de la société au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet le 24 janvier 2003.

- Résiliation du contrat de domiciliation conclu entre MERCURIA SERVICES S.A. et BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l., en date du 22 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRE/BREP III LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014714.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

INVEST SIGNS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.396.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

(014762.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

ETHILA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.378.

Le domicile de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Les administrateurs de la société, à savoir, EUROLEX MANAGEMENT S.A., EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., et Monsieur Matthijs Bogers, ont démissionné de leur poste avec effet immédiat. AMICORP LUXEMBOURG S.A., commissaire aux comptes, a démissionné de son poste avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

AXIOME AUDIT, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014724.2/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 640.000,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.047.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 10 avril 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(014733.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 640.000,-.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 79.047.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 10 avril 2003.

ERNST & YOUNG

Signature

(014739.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

DEXIA MICRO-CREDIT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 66.258.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002 et à la démission de Monsieur Bernard Herman, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc Beaujean, Directeur Associé, MC KINSEY & COMPANY BELGIUM, INC. (Bruxelles), 480, avenue Louise, B-1050 Bruxelles,
- M. Ernst A. Brugger, BRUGGER & PARTNERS LTD, Lagerstrasse 33, P.O. Box 3977, 8021 Zürich, Switzerland,
- M. Benoît Debroise, Senior Vice President, DEXIA BIL S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,
- M. André Roelants, Président du Comité de Direction, CLEARSTREAM INTERNATIONAL, 3-5, place Winston Churchill, L-2964 Luxembourg.

Pour DEXIA MICRO-CREDIT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014750.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Wandhaff, 5, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wandhaff, le 10 avril 2003.

LEFEVRE - EVRARD, S.à r.l.

Signature

(014747.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.589.

Suite à la cession de parts du 11 novembre 2002, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

BMS PHARMACEUTICALS NETHERLANDS HOLDING B.V. 342.713.872 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG, S.à r.l.

P. van Baarle

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014752.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

AUTOSTRADE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 16.908.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 26 mars 2003

L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Jean Hoss, coopté en remplacement de Monsieur Pietro Cordova, administrateur démissionnaire, par le Conseil d'Administration en date du 4 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

AUTOSTRADE PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014754.3/815/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

IMMORENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.012.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, en date du 13 juillet 1999.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 30 décembre 2002, que les administrateurs de la société:

- Madame Sylvie Luxen,
- Monsieur Paul Agnes,
- MILESTONE, S.à r.l.

ont démissionné de leur fonction avec effet au 31 décembre 2002.

Au cours de la même réunion, le Conseil d'Administration a constaté la démission avec effet au 20 décembre 2002 de la société civile F.O.R.I.G. de sa fonction de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

FIDUFISC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014841.2/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

JOADOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.124.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

(014760.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SYNTHESES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.682.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 11 mars 2003 que Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Claude Geiben et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant, Madame Gerty Marter, seront proposées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri

- Monsieur Emile Guillaume, administrateur de sociétés, demeurant à L-8152 Bridel, 3, rue des Sorbiers

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014773.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

JADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.369.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 2 avril 2003 que Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Jean Pirrotte et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant, Madame Gerty Marter, seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Giovanbattista Landi, entrepreneur, avec adresse professionnelle à F-06400 Cannes, 21, Quai Saint-Pierre

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014775.3/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

ProLogis FRANCE XLVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.648.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth of March.

Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, a U.S. company, having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, County of Newcastle, USA,

duly represented by its manager ProLogis SERVICES, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented itself by its manager ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by one of its manager Mr Peter Cassells, Company Director, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, duly authorised to bind the company by its sole signature.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of: ProLogis FRANCE XLVI, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by draw-

ings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by the sole shareholder, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, pre-named.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, une société de droit des Etats-Unis, ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805, County of Newcastle, USA,

dûment représentée par son gérant ProLogis SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée elle-même par son gérant ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par un de ses gérants Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg, 25B, boulevard Royal, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis FRANCE XLVI, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associée unique, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'Associée unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, vol. 138S, fol. 51, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

F. Baden.

(014970.3/200/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

POLOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 49.979.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 avril 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Les mandats de:

- Madame Gabrielle Trierweiler

- Madame Nathalie Carbotti Prieur

- Monsieur Lucio Velo

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014804.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

DORINDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.533.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 1^{er} avril 2003 que Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Nicolas Schaeffer jr. et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant, Madame Gerty Marter, seront proposées à la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Martine Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014774.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

MACLEAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.273.

—
Le bilan dans sa version abrégée au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(014781.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

BANCO ITAÚ EUROPA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 52.477.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

Signature.

(014822.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

ACTIVE AIRFREIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 124, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.286.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(014807.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

IMMORENT S.A., Société Anonyme.
Au capital de EUR 31.000,-.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.012.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 décembre 2002

L'an deux mille deux, le trente décembre à neuf heures trente.

Les administrateurs de la société anonyme IMMORENT S.A., se sont réunis au siège social.

Sont présents:

- Madame Sylvie Luxen,
- Monsieur Paul Agnes,
- MILESTONE, S.à r.l.

Tous les administrateurs en exercice étant présents et reconnaissant avoir été régulièrement convoqués, le quorum est déclaré atteint et, en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Agnes.

Le Président rappelle ensuite que les administrateurs ont été réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission du Commissaire aux Comptes,
- Démission de tous les membres du Conseil d'Administration.

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, le Conseil décide:

Première décision

Le Conseil prend acte de la réception d'une lettre de démission de la société civile FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, datée du 20 décembre 2002, de sa fonction de Commissaire aux Comptes.

Deuxième décision

Conformément à la décision du bénéficiaire économique, le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 25 septembre 2002. En l'absence d'une régularisation et d'instructions des actionnaires, les administrateurs constatent qu'ils ne peuvent plus normalement exécuter leur mandat. En conséquence, tous les administrateurs démissionnent de leur fonction avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à neuf heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé ce jour en trois exemplaires originaux par le Président et deux administrateurs.

P. Agnes / S. Luxen
Le Président / Un administrateur
MILESTONE, S.à r.l.
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014842.2/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

CREATEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 62.651.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(014862.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

ALPHACORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 38.477.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(014861.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

HOLDING BUSINESS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.787.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 29 novembre 2002

Première résolution

L'Assemblée accepte les démissions du Conseil d'Administration et leur donne quitus pour la période totale de leur mandat:

- Monsieur Antonio Peixoto, directeur, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
- Madame Carla Alves, assistante de la direction générale, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué.
- Monsieur Renato Silva, chargé d'affaires, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau Conseil d'Administration:

- Monsieur Antonio Peixoto, directeur, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
- Mademoiselle Catherine Peixoto, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur.
- Mademoiselle Esmeralda Curri, administrateur de sociétés, demeurant à Echternach, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Peixoto.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03252. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014880.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

MACLEAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 79.273.

Le bilan dans sa version abrégée au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(014787.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

COM CENTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.122.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2003

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Luxembourg, le 12 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01784. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014805.2/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

LE BARRON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 59.121.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Signature.

(014863.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

COM CENTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.122.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(014809.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

POLOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 49.979.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(014811.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

DEDALES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 78.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(014812.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.990.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD02574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(014814.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

UNIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.523.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014909.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.136.958.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.612.

En date du 31 mars 2003, l'associé unique de la société VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., a décidé de distribuer, sur base de l'état financier intérimaire au 31 mars 2003 de la société, un dividende intérimaire en nature, représenté par 18.022.348 actions de VODAFONE FINANCIAL OPERATIONS UNLIMITED, s'élevant à EUR 484.771.489,-.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014832.2/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SUNCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 67.613.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 14 avril 2003.

Pour SUNCO S.A.

J. Reuter

(014874.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

A.R.I. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 78.330.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 10 avril 2003 que:

- Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Marcel Recking, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur de la société.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014892.3/793/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SORINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.450.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 février 2003 à 10.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Koen Lozie, Jean Quintus et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les cmptes arrêtés au 30 septembre 2003.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014900.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

SOGEDITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 80.913.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 28 février 2003 que:
- Suite à la démission de Monsieur Emanuele Bozzone de ses fonctions d'administrateur de la société, le Conseil décide de coopter Maître Lydie Lorang en qualité d'administrateur. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014896.3/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

VARISA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.952.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 28 juin 2001 à 11.00 heures

- L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Théo Braun et Raymond de Waha en qualité d'Administrateurs et les remercie pour leur précieuse collaboration. Elle décide de nommer en remplacement:

Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à Blaschette

Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de Monsieur Norbert Lang, Administrateur, et de Madame Verena Köng, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014901.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

AD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.833.

—
Extract of minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held at the registered office of the company on Thursday, March 20, 2003 at 2.30 p.m.

Fifth resolution

The Meeting resolves to re-elect the Directors being MM. Isidoro Albertini, Andrea Garbelotto, Alberto Santagostino, Gian Paolo Gamba and BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Luxembourg Branch represented by MM. Christophe Vallée and Pierre Corbiau for a new term of one year to end at the next annual general meeting in 2004.

Sixth resolution

The Meeting resolves to elect PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, as Auditor for a period of one year to end at the next annual general meeting in 2004.

Certified copy
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Luxembourg Branch
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014902.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

COBELU, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.940.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 1^{er} mars 2002 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sortants pour une période d'un an.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014903.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

UNIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.523.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014910.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

UNIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.523.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014912.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

EUROPEAN RESORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.743.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014914.3/793/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

CONFINCO, CONFECTIONERY INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 11.588.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 avril 2003.

Pour CONFECTIONERY INVESTMENT COMPANY dite CONFINCO S.A. Holding

J. Reuter

(014953.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

FOUDRE PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.583.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration que:

- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014656.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SNACK CAPOEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 46, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 86.011.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2003

Les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est révoqué et déchargé Monsieur Carneiro Da Silva Joaquim de ses fonctions de gérant technique avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Est nommé gérant technique Monsieur Da Silva E Sousa José, né le 10 mars 1959 au Portugal, demeurant 31, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Troisième résolution

La société est valablement engagée par la signature exclusive du gérant technique ou par la co-signature des gérants. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mars 2003.

Da Silva E Sousa José.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014881.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

AXCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 76.153.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 avril 2003.

Signatures.

(014946.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 71.647.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014870.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

RIVIERA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 92.357.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. LOUILA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 61, Grand-Rue, ici représenté par Maître Jim Penning, nommé ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Maître Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RIVIERA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations commerciales, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. LOUILA HOLDING S.A., prénommé, trois cent neuf actions	309
2. Maître Jim Penning, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Maître Jim Penning, prénommé,

b) Maître Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue,

c) Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 55.997.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue.

6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Hesperange.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Penning, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, vol. 15CS, fol. 95, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(011839.3/220/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 11.499.

Constituée pardevant Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, maintenant à Luxembourg en date du 9 novembre 1973, acte publié au Mémorial C no 6 du 11 janvier 1974, modifiée pardevant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1978, publié au Mémorial C no 142 du 8 juillet 1980, en date du 21 octobre 1982, acte publié au Mémorial C no 311 du 27 novembre 1982 et en date du 29 juin 1983, acte publié au Mémorial C no 225 du 8 septembre 1983. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 21 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, no 790 du 24 mai 2002.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(014958.3/1261/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

EUROPEAN INVENTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 11.499.

Constituée pardevant Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Pétange, maintenant à Luxembourg en date du 9 novembre 1973, acte publié au Mémorial C no 6 du 11 janvier 1974, modifiée pardevant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 21 décembre 1978, publié au Mémorial C no 92 du 28 avril 1979, en date du 18 avril 1980, acte publié au Mémorial C no 142 du 8 juillet 1980, en date du 21 octobre 1982, acte publié au Mémorial C no 311 du 27 novembre 1982 et en date du 29 juin 1983, acte publié au Mémorial C no 225 du 8 septembre 1983. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 21 décembre 2001 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, no 790 du 24 mai 2002.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(014959.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

HARMONIE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GREVENMACHER, A.s.b.l.

Siège social: L-6780 Grevenmacher, 10, rue Seimetz.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 janvier 2003, enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2003, vol. 170, fol. 18, case 8, que le siège social est à modifier comme suit:

Nouveau siège social: L-6780 Grevenmacher, 10, rue Seimetz.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 avril 2003.

J. Gloden.

(014915.4/213/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

HARMONIE MUNICIPALE DE LA VILLE DE GREVENMACHER, A.s.b.l.

Siège social: L-6780 Grevenmacher, 10, rue Seimetz.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 février 2003, enregistré à Grevenmacher, en date du 9 avril 2003, vol. 170, fol. 20, case 11, que le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'Administration

- Monsieur Georges May, président, né à Grevenmacher, le 18 mars 1958, demeurant à L-6910 Roodt/Syr, 1, rue Haupeschhaff,

- Monsieur Bernard Achten, vice-président, né à Grevenmacher, le 19 mai 1925, demeurant à L-6732 Grevenmacher, 7, an der Gewan,

- Monsieur Jean Loos, vice-président, né à Flaxweiler, le 22 août 1927, demeurant à L-6780 Grevenmacher, 10, rue Frantz Seimetz,

- Monsieur André Haas, secrétaire, né à Grevenmacher, le 4 octobre 1964, demeurant à L-6796 Grevenmacher, 8a, Am Weiher,

- Monsieur Pierre Weber, secrétaire adjoint, né à Grevenmacher, le 10 mars 1952, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise,

- Monsieur Marc Braun, trésorier, né à Mersch, le 11 mars 1946, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 38, rue Boland,

- Monsieur Nico Lettal, trésorier adjoint, né à Grevenmacher, le 21 décembre 1965, demeurant à L-6723 Grevenmacher, 1, rue des Fleurs,

- Madame Mireille Duton-Hermes, membre, née à Grevenmacher, le 5 mai 1968, demeurant à L-6645 Wasserbillig, 48, rue des Pépinières,

- Monsieur Guy Hengel, membre, né à Luxembourg, le 30 octobre 1973, demeurant à L-6783 Grevenmacher, 26, Heckmill,

- Monsieur Emile Hoffmann, membre, né à Birresborn (D), le 4 février 1955, demeurant à L-6760 Grevenmacher, 24, rue de Münschecker,

- Monsieur Kurt Miller, membre, né à Schiffflange, le 21 janvier 1938, demeurant à L-6774 Grevenmacher, 10, rue de la Poste,

- Madame Léa Miller, membre, née à Luxembourg, le 22 février 1965, demeurant à L-6774 Grevenmacher, 10, rue de la Poste,

- Mademoiselle Veronika Steinmetz, membre, née à Trèves (D), le 12 mars 1979, demeurant à D-54331 Oberbillig, 7a, Obermoselstrasse,

- Monsieur Erny Weicker, membre, né à Echternach, le 13 janvier 1949, demeurant à L-6868 Wecker, 25, Garers-trooss,

- Monsieur Steve Winckel, membre, né à Luxembourg, le 5 novembre 1971, demeurant à L-6782 Grevenmacher, 35a, rue Syr.

Le mandat des administrateurs prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 8 avril 2003.

J. Gloden.

(014915.7/213/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

VAUBAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(014882.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

B & F ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 18.065.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée pardevant Me Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 11 décembre 1980, acte publié au Mémorial C no 28 du 11 février 1981.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

pour B & F ENTREPRISES, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(014932.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

MAPLE GROVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 57.233.

Constituée pardevant M^e Roger Arrens Dorf, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 103 du 4 mars 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 15 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 578 du 13 avril 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

pour MAPLE GROVE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(014935.3/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

DASCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 41.131.

Constituée pardevant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 1992, acte publié au Mémorial C no 572 du 5 décembre 1992, modifiée pardevant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1993, acte publié au Mémorial C no 213 du 11 mai 1993.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DASCO, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(014936.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2003.
